

CONSEIL MUNICIPAL - COMMUNE DE LAUNAC 31330

COMPTE RENDU du 19 décembre 2019 à 20H30

Nicolas ALARCON, Maire, constate par appel de leur nom, la présence des conseillers municipaux.

Présents : Nicolas ALARCON, Pierre BARTHES, Geneviève BOSCH, Alain BUSQUE, Mélanie GALY, Céline GUELFY, Christelle GUYON, Alain LEZAT, Christine LOUBAT, Christine MALATERRE, Jean-Jacques MELIET, Géraldine ZUCHETTO.

Absents excusés : Paul BEWELL, Alain GAUDON, Jean-Michel BROQUA.

Ont donné pouvoir : - Paul BEWELL à Christine LOUBAT

La séance régulièrement convoquée s'est ouverte à 20h30

Mme Christine LOUBAT est désignée secrétaire de séance.

► **M. le Maire demande l'approbation du compte rendu du 03/10/2019**

Aucune remarque n'ayant été formulée, le Conseil Municipal vote l'approbation :

Par : Pour 10 voix - Abstention 3 voix

Sur la proposition de Monsieur Nicolas ALARCON, Maire, il a été décidé d'ajouter à l'ordre du jour le point suivant :

Point 6 : Décision Modificative n° 3

1) SDEHG : MISE EN PLACE D'UN FEU TRICOLERE AU PASSAGE PIETON DE L'ECOLE

Le Maire informe le conseil municipal que suite à la demande de la commune en date du 25 septembre 2019, le SDEHG a réalisé l'Avant-Projet Sommaire de l'opération suivante :

Mise en place d'un feu tricolore « Récompense » au niveau du passage piéton de l'école comprenant :

- Pose de deux potelets équipés chacun d'un feu 3x200 à LEDS, d'un répétiteur 3x100, d'un boîtier à 2 boutons poussoir et d'un boîtier figurine piéton sonore.
- Un deuxième bouton poussoir est situé sous le boîtier d'appel pour actionner le système sonore dédié aux personnes malvoyantes.
- Tous les accessoires (signalisation, répétiteurs, figurine piéton) sont à LEDS.
- Installation d'un comptage ; fourniture et pose d'une armoire de commande.
- Réalisation d'une descente aéro-souterraine depuis réseau T70 façade existant.

Compte tenu des règlements applicables au SDEHG, la part restant à la charge de la commune se calculerait comme suit :

<input type="checkbox"/> TVA (récupérée par le SDEHG)	8 661 €
<input type="checkbox"/> Part SDEHG	22 000 €
<input type="checkbox"/> Part restant à la charge de la commune (ESTIMATION)	24 339 €
Total	<hr/> 55 000 €

Avant d'aller plus loin dans les études de ce projet, le SDEHG demande à la commune de s'engager sur sa participation financière.

Dès réception de cette délibération, les services techniques du Syndicat pourront finaliser l'étude et le plan d'exécution sera transmis à la commune pour validation avant planification des travaux.

Oùï l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal par

Pour : 12 voix - Abstention : 1 voix

- ▶ Approuve l'Avant-Projet Sommaire.
- ▶ Décide de couvrir la part restant à la charge de la commune par voie d'emprunt et de prendre rang sur le prochain prêt du SDEHG.
Dans ce cas, l'annuité correspondante, qui sera fonction du taux d'intérêt obtenu lors de la souscription, est estimée à 2 360.00 € sur la base d'un emprunt de 12 ans et sera imputée au compte 6554 en section de fonctionnement du budget communal.

Alain Lézat présente le sujet

Alain Busque demande si la vitesse sera limitée à 30 km/h

Alain Lézat répond que oui la vitesse sera limitée à 30 km/h

Céline Guelfi demande s'il y a un bouton poussoir

Nicolas Alarcon précise que oui il y aura un bouton presseur et explique que le feu est rouge et passe au vert si on roule à la bonne vitesse.

Alain Lézat reprend les explications

Alain Busque demande si c'est l'installation ou le matériel qui coûtent aussi cher

Nicolas Alarcon répond que c'est le matériel

Mélanie Galy demande s'il y a une caméra intégrée

Alain Lézat répond qu'il y a un radar

Jean-Jacques Méliet demande comment ça se passe lorsque le radar tombe en panne

Alain Lézat répond que le SDEHG interviendra comme pour l'éclairage public

Jean-Jacques Méliet demande si le feu reste bloqué au rouge quelle est la procédure à suivre en attendant que ce soit réparé

Alain Lézat répond qu'il faut appeler le SDEHG tout de suite et ils interviendront en urgence. Il y a des degrés d'urgence que le SDEHG gère en fonction de la demande.

Nicolas Alarcon répond qu'il y a un site pour faire les demandes d'interventions et le SDEHG fait intervenir l'entreprise qui gère les travaux.

Christine Malaterre demande si le ralentisseur sera enlevé

Nicolas Alarcon répond que non

Jean-Jacques Méliet demande si on ne peut pas poser un panneau qui clignote, qui avertit plutôt qu'un feu.

Geneviève Bosc demande si c'est parce que les gens roulent trop vite sur cette partie que ce feu est mis en place

Céline Guelfi précise que le matin il y a beaucoup d'enfants qui traversent

Jean-Jacques Méliet demande si le feu sera des 2 côtés

Nicolas Alarcon répond que oui et précise qu'il y a 2 ans un papa a été renversé et la semaine dernière il y a eu un fait où un accrochage a été évité avec une maman et son enfant. Il précise que les gens roulent trop vite.

Jean-Jacques Méliet demande si le fait d'installer ce feu permettra d'empêcher les gens de rouler vite.

Céline Guelfi répond que ce feu permettra aux enfants de traverser en toute sécurité

Nicolas Alarcon répond qu'il entend ce que dit M. Méliet et précise que si ça devient trop récurrent il faudra faire intervenir la gendarmerie

Mélanie Galy demande si c'est un feu caméra qui flashe si on va trop vite

Nicolas Alarcon répond que non ce n'est pas un feu radar

Alain Busque demande s'il y a un éclairage à cet endroit car l'hiver dans la pénombre on voit au dernier moment les gens qui traversent

Nicolas Alarcon répond qu'il y en a un sur le mur de la salle

Alain Lézat précise que la collectivité a la possibilité pour la part financière restant à la charge de la commune de réaliser un emprunt auprès du SDEHG

Jean-Jacques Méliet trouve que le montant est très onéreux

Alain Lézat répond qu'il reste à la charge de la commune un peu moins de 50 %

Jean-Jacques Méliet répond que la somme globale est très onéreuse et que la part du SDEHG est payée à travers les impôts locaux

*Alain Lézat reprend que l'emprunt sera remboursé sur une période de 12 ans à un taux négocié par le syndicat
Alain Busque demande s'il est prévu de prendre ce prêt
Nicolas Alarcon répond que oui*

2) VENTE DES ANCIENS CANDELABRES DE L'ECLAIRAGE PUBLIC COMMUNAL

Le Maire informe le conseil municipal que les candélabres et les lanternes ont été changés récemment sur la commune de Launac.

Les anciens candélabres étant stockés à l'extérieur, il conviendrait de les vendre à des particuliers avant qu'ils se détériorent.

Monsieur le Maire propose un prix de 150 euro par candélabre, de 50 euros pour les lanternes et de 60 € pour les lanternes murales.

**Où l'exposé du Maire et après en avoir délibéré,
le conseil municipal décide à l'unanimité :**

- de fixer le prix du candélabre à 150 euro l'unité, de 50 euros pour les lanternes et de 60 € pour les lanternes murales.

Alain Lézat présente le sujet

Jean-Jacques Méliet demande si ça se vend facilement

Nicolas Alarcon dit qu'une autre mairie l'a fait, l'a mis sur « le bon coin » et en 2 jours tout a été vendu

Jean-Jacques Méliet précise que même dans une propriété privée ça peut être très sympathique

Alain Busque demande combien il y en a

Nicolas Alarcon répond qu'il y en a environ 16 candélabres et 2 murales à Galembroun et 15 candélabres et 15 murales à Launac

Jean-Jacques Méliet demande comme ces candélabres font partis du domaine public s'il ne faut pas avoir l'avis des Domaines pour procéder à la vente

Nicolas Alarcon répond qu'il faudra juste les sortir de l'actif et la rentrée d'argent se fera sous forme de don

Jean-Jacques Méliet demande si on peut en garder un pour la place de l'Eglise

Alain Lézat répond que c'est prévu pour fin janvier

3) ASSIETTES DES COUPES DE BOIS DE LA COMMUNE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal des propositions de l'ONF concernant l'assiette des coupes de la forêt communale pour l'exercice 2020.

Après délibération le Conseil Municipal décide, à l'unanimité :

- D'approuver l'Etat d'Assiette des coupes de l'année 2020 présenté ci-après
- De demander à l'Office National des Forêts de bien vouloir procéder en 2020 à la désignation des coupes inscrites à l'état d'assiette présentées ci-après
- Pour les coupes inscrites, précise la destination des coupes de bois
- De préciser les modalités à suivre pour les bois faisant l'objet d'une délivrance

ETAT D'ASSIETTE 2020 LAUNAC :

Parcelle / Unité de gestion	Type de coupe ¹	Surface parcourue (ha)	Coupe réglée Oui/Non	Année prévue par l'aménagement	Année proposée par l'ONF ²	Année décidée par le propriétaire ³	Destination			Mode de commercialisation prévisionnel	
							Délivrance en totalité	Vente en totalité	Mixte ⁴	Sur pied	Façonné
1_a	AME	03.11	OUI	2017	2020		<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
							<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
							<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

- Le mode de commercialisation pourra être revu en fonction du marché et de l'offre de bois en accord avec la collectivité
- De demander à l'Office National des Forêts de bien vouloir procéder au martelage des coupes en réalisant le cas échéant des marques distinctes en fonction de la destination des produits.
- De donner pouvoir à l'ONF de fixer les délais d'exploitation pour les produits vendus ou délivrés. Passé ce délai, les affouagistes n'ayant pas terminé l'exploitation de leur lot seront considérés comme y ayant renoncé.
- Le Conseil Municipal donne pouvoir à Monsieur le Maire pour effectuer toutes les démarches nécessaires à la bonne réalisation des opérations de vente et de délivrance.

Pierre Barthès présente le sujet et informe qu'il y aura environ 150 à 200 stères à vendre

Alain Busque demande quel est le prix du stère

Pierre Barthès répond qu'il faudra délibérer prochainement pour définir le prix lorsque la quantité exacte sera définie

Alain Busque demande à quel prix ont été vendues les dernières coupes de bois

Pierre Barthès répond que c'était du chêne alors que là c'est du chêne rouge et qu'il est donc moins cher

Le chêne a été vendu à 35.00 € le stère en 2 m et 27.00 € sans transport. Il faut s'adapter au prix du marché

Alain Busque demande si le chêne rouge a un pouvoir calorifique moindre par rapport au chêne

Pierre Barthès répond que si le bois est bien sec il n'y a pas de grande différence et il précise que la coupe se fera dans l'hiver

4) CHOIX DE LA BANQUE POUR L'ACQUISITION DU BATIMENT POUR LE CENTRE MUNICIPAL DE SANTE

Monsieur le Maire sollicite l'autorisation du Conseil Municipal de mettre en place le financement de cet investissement auprès de la Caisse Régionale du Crédit Agricole Toulouse 31 selon les modalités suivantes :

Prêt Moyen Long Terme :

Montant : 160 000.00 €

Durée : 10 ANS

Périodicité : Trimestrielle

Taux fixe : 0.60 %

Amortissement du capital : 4 968.00 €

Frais de dossier : 160.00 €

Garantie : /

Possibilité de remboursement anticipé, partiel ou total, à tout moment sans pénalité sous réserve du préavis requis au contrat.

Ouï l'exposé de monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Approuve le projet,
- Autorise Monsieur le Maire à mettre en place le financement de ce projet auprès de la Caisse Régionale du Crédit Agricole Toulouse 31,
- L'autorise à signer tous les documents y afférent,
- S'engage à créer les ressources nécessaires au remboursement de ces financements.

Nicolas Alarcon présente le sujet.

Jean-Jacques Méliet demande si le prêt retenu serait celui sur 10 ans

Nicolas Alarcon répond que oui le prêt serait pris sur 10 ans et à un taux de 0.60 %

Jean-Jacques Méliet explique qu'aujourd'hui les taux d'intérêt sont à moins de 0, ils empruntent en négatif

Nicolas Alarcon répond qu'en Allemagne on emprunte en négatif

Alain Busque explique qu'il est dommage de ne pas avoir négocié avec la Banque Postale pour garder en contrepartie le bureau de poste

Nicolas Alarcon répond que la Banque Postale a rappelé pour savoir si l'on avait une offre plus intéressante que la leur et ont dit qu'ils ne pouvaient pas faire mieux que le Crédit Agricole.

5) TRAVAUX D'AMENAGEMENT DU BATIMENT POUR LE CENTRE MUNICIPAL DE SANTE

Monsieur le Maire rappelle que le conseil municipal a décidé par délibération du 04 avril 2019 d'acquérir un bâtiment Chemin des Anciens Fossés pour y accueillir un projet communal.

Monsieur le Maire propose d'installer dans ce bâtiment le Centre Municipal de Santé et explique qu'il convient d'engager des travaux pour l'aménagement de ce bien.

Ouï l'exposé de monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Approuve le projet d'installation du Centre Municipal de Santé dans le bâtiment situé Chemin des Anciens Fossés,
- Valide le projet d'aménagement du bâtiment,
- Décide d'un montant prévisionnel de travaux à hauteur de 230 000 € HT soit 276 000.00 € TTC,
- Autorise Monsieur le Maire à engager toute démarche concernant ce dossier et notamment l'étude de son montage juridique et financier,
- Autorise Monsieur le Maire à procéder à la recherche d'un maître d'œuvre,
- Autorise Monsieur le maire à signer tout document et acte nécessaire à la bonne exécution de cette opération,
- Autorise Monsieur le Maire à demander les autorisations d'urbanisme nécessaires,
- Demande une subvention la plus élevée possible à l'Etat.
- Demande au PETR du Pays Tolosan l'inscription du projet au titre du contrat de ruralité 2020 pour attribution de subvention
- Demande au Conseil Départemental de la Haute-Garonne l'inscription du projet au titre de la programmation 2020 du contrat de territoire, pour attribution de subvention.

Nicolas Alarcon présente le sujet.

Alain Busque demande s'il y aura un ascenseur

Nicolas Alarcon répond qu'en effet il y aura un ascenseur, il précise que le site est central et qu'il y a des places de parking

6) DECISION MODIFICATIVE N° 3

Vote à l'unanimité

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 020 : Dépenses imprévues Invest	3 500.00 €	
TOTAL D 020 : Dépenses imprévues Invest	3 500.00 €	
D 21318-168 : ACQUISITION MAISON LARRIOS		3 500.00 €
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles		3 500.00 €

Christine Loubat présente le sujet.

Nicolas Alarcon précise que l'acte notarié sera passé en 2020 mais ces montants ont été budgétisés sur 2019.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h05.